

## Interview croisée

# Avec la Cité de la musique, deux visions de Genève s'entrechoquent

Au centre d'un vote qui décidera de son avenir le 13 juin prochain, l'équipement culturel suscite des débats animés autour de sa vocation, son allure et son financement. Âme du projet, l'avocat Bruno Mégevand se confronte à Leïla el-Wakil, figure de la défense du patrimoine genevois.



## Confrontation

Bruno Mégevand, président de la Fondation pour la Cité de la musique, et Leïla el-Wakil, secrétaire de SOS Patrimoine Contre l'enlaidissement de Genève, ont débattu jeudi 29 avril à la rédaction de la «Tribune de Genève». Ci-dessous, une image de synthèse du projet réalisé par Pierre-Alain Dupraz, en partenariat avec le bureau de Gonçalo Byrne. STEVE UNCKER-GOMEZ/DR

pondu favorablement. Lors du concours, le programme qui a été soumis aux architectes invités s'est avéré extrêmement dense et aucun des candidats n'est parvenu à garder le bâtiment.

Pourquoi ne pas avoir opté pour un emplacement au sein du futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV)?

B.M.: Le PAV est un projet enthousiasmant. Parmi les sites identifiés, cinq se trouvaient dans son périmètre. On aurait par exemple pu envisager de couvrir l'Arve entre la patinoire des Vernets et Sciences III. On a imaginé différentes choses... Impossible! Le PAV, c'est Tetris. Il y a des entreprises qui ont des droits de superficie pour les 20, 30 ou 40 prochaines années. Nous avons rencontré M. Hodgers. Il nous a dit: «Allez dans le PAV!» On a inventorié ensemble tous les sites. La seule chose qui aurait été envisageable, c'est que la Cité de la musique puisse s'implanter dans la zone nord entre le stade de la Praille et la route de Saint-Julien dans un horizon de vingt à quarante ans. Le message de l'Etat, en creux, c'était: «Vous ne pourrez jamais avoir l'heure suffisante pour construire la Cité de la musique, mais vous pourriez peut-être avoir des galettes entre l'étage 3 et l'étage 10 de tel immeuble pour la loger.» J'ajoute que la parcelle des Feuillantes est un terrain à bâtir depuis des décennies, classé «zone de développement 3». Si la Cité de la musique capote, ce domaine ne sera pas préservé pour autant. Un

protection du patrimoine. Pour ce projet, je vais avoir l'ouverture d'affirmer qu'on a essayé de procéder intelligemment. Le

et nature.

Faudrait-il un moratoire sur toute nouvelle construction?

Lel-W.: Le moratoire en tant qu'association SOS Patrimoine, nous l'avons demandé à M. Hodgers en 2017 déjà. Nous l'avons signifié le fait que la ville se faisait attaquer de tous les côtés. Nous l'avons demandé quelle était sa vision d'ensemble. Nous avons été gentiment ignorés.

N'êtes-vous pas sensible à la question du patrimoine, M. Mégevand?

Bruno Mégevand (B.M.): Évidemment que nous sommes attentifs à cet aspect au conseil de fondation de la Cité de la musique. En tant que citoyen, je suis très sensible à mon canton et à ma ville, et je juge jusqu'à un certain point les mouvements de



opéré en bonne foi. Nous avons réduit la surface de plancher du bâtiment de 12%. Nous avons changé sa forme afin de sauvegarder plus d'arbres. Nous avons insisté auprès des architectes pour qu'ils utilisent du béton recyclé. Nous avons créé des biotopes en travaillant avec Pro Natura. À la fin, il faut choisir, et choisir, c'est renoncer. Le choix se pose entre des intérêts publics légitimes liés à la conservation arborée et patrimoniale, et d'autres qui ont trait à la construction d'un campus culturel et musical qui ferait rayonner Genève.

«Nous n'avons pas besoin de l'Association des communes genevoises, du Canton ni de la Ville de Genève pour que la Cité de la musique tourne.»

Bruno Mégevand

coup changé. Nous avons réduit la surface de plancher du bâtiment de 12%. Nous avons changé sa forme afin de sauvegarder plus d'arbres. Nous avons insisté auprès des architectes pour qu'ils utilisent du béton recyclé. Nous avons créé des biotopes en travaillant avec Pro Natura. À la fin, il faut choisir, et choisir, c'est renoncer. Le choix se pose entre des intérêts publics légitimes liés à la conservation arborée et patrimoniale, et d'autres qui ont trait à la construction d'un campus culturel et musical qui ferait rayonner Genève.

**Le bâtiment, c'est 140 mètres de hauteur et une salle philharmonique de 1600 places. Est-ce que cette structure n'est pas disproportionnée par rapport aux besoins de Genève?**

B.M.: Si le postulat de départ est de réunir sous le même toit le HEM et l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), vous ne pouvez pas faire plus petit. À partir de là, la décision du conseil de fondation a été de susciter un geste architectural fort. Si on dit qu'on place la HEM dans les bureaux vides, on bute contre d'innombrables impossibilités. Il faut comprendre qui est le propriétaire des lieux vides et savoir s'il est d'accord de louer à l'institution. Est-ce que celle-ci

peut continuer à exister de manière épargnée, comme c'est le cas aujourd'hui? Je ne le pense pas. Nous recherchons un emblème, pas du prestige comme nos contradicteurs le soutiennent. À l'avenir, j'aimerais qu'en évoquant Genève, le touriste venant de Buenos Aires, de Caracas et d'ailleurs ne se dise plus Jet d'eau ou cathédrale Saint-Pierre mais Cité de la musique. Hambourg, avec son Elbphilharmonie, est un exemple. On peut et doit faire un geste architectural de ce genre parce qu'on crée le patrimoine de demain.

E.el-W.: (ndlr: elle le coupe)

Ah non, pas cette formule! C'est une supercherie. Comment pourrez-vous savoir aujourd'hui ce que sera le patrimoine de demain? Nos descendants décideront et c'est présumptueux de se mettre à leur place. Vous voyez comme nos ego sont devenus surdimensionnés! Il faut maintenant ramener tout ça à un peu plus de modestie, à un peu plus de bon sens et de raison.

tuation auquel on assiste ces dernières années, on n'en est peut-être plus là. Notre philosophie de vie est en train de changer. Qui dit qu'on ira encore à Buenos Aires ou ailleurs dans le monde? L'urgence, ce n'est plus de faire des gestes architecturaux de ce genre mais de sauver notre planète.

M. Mégevand, pouvez-vous détailler comment sera financé le budget de fonctionnement de cette institution, sachant qu'il a été estimé à 13 millions de francs par an?

B.M.: Il y a eu trois estimations. Le budget idéal était de 13 millions, dont une moitié assumé par la Cité de la musique. En affinant nos hypothèses, nous avons quantifié ce qu'il fallait pour avancer avec une voiture minimum. Ce scénario comprend les frais épargnés par les deux occupants de l'infrastructure, l'OSR et le HEM, ainsi que les entrées liées à la location des salles de concert, des restaurants et autres espaces. L'ensemble de ces économies et recettes permettra à la Cité de la musique d'être financièrement autonome. Le budget de fonctionnement, c'est zéro franc à charge du contribuable.

Si on passe un jour de cette voiture minimum à celle optimale de 13 millions, ce sera le fait non pas de la Fondation pour la Cité de la musique, mais d'une politique publique du ressort du Canton. En ce qui nous concerne, la fondation nous a jamais posé de conditions. Elle considère depuis le départ que le porteur du projet lui donne la suite qu'il entend. L'immixtion du privé dans le domaine culturel est une chance magnifique. Un jour, le directeur de la Fondation de l'abbaye de Royaumont, qui est la plus grande fondation privée de France, m'a dit sa stupéfaction en apprenant que les Genevois pourraient refuser cette Cité de la musique de 300 millions de francs, tous frais payés. Eh bien oui, ce sont les vertus ou les inconvénients de la démocratie directe.

E.el-W.: On est une ville de province, on n'est pas à Paris. Cette métropole qu'on nous vante tous les jours est exactement ce qu'il faut éviter.

**Lire l'éditorial en une: «Choisir sa vision de la ville»**

**À combien estimez-vous les coûts d'une voiture minimale?**

B.M.: Je pense qu'il faut 4-5 millions par an. C'est ce que nous disent les études faites à ce sujet. Si le Canton entend utiliser le bâtiment pour faire une politique culturelle digne de ce nom, cela ne dépendra pas de nous mais du Grand Conseil, qui votera ou non des crédits. Nous avons entendu parler d'un budget mis à disposition par le Canton de 2,5 millions, qui peut être évolutif et qui sera dévolu à la Cité de la musique. Charge à elle de programmer

**En quoi ce projet va-t-il raffermir le lien avec la Genève internationale?**

B.M.: L'ONU nous a demandé de pouvoir bénéficier de la grande salle philharmonique deux ou trois fois par an. On espère créer des synergies. Il y en aura d'autres, géographiques, parce qu'on sait combiner les gens du milieu international de la Rive droite ont de la peine à se déplacer sur la Rive gauche pour un concert au Victoria Hall.

aussi les musiques actuelles, puisque cette enveloppe est destinée précisément à soutenir les musiques actuelles.

**Vous excluez toute sollicitation future auprès de l'Association des communes genevoises (ACG)?**

B.M.: L'ACG a d'autres priorités, mais s'il y a des partenariats qui se tissent avec la commune X ou Y, on peut touquer à la porte pour demander des contributions. Nous n'avons pas besoin de l'ACG, du Canton ni de la ville de Genève pour que la Cité de la musique tourne. Tout ce qu'il y aura en plus, ce sera du bénéfice en faveur précisément d'une politique culturelle élargie.

E.el-W.: J'aimerais rebondir avec un rappel historique. Lorsque Genève s'est équipée du Grand Théâtre en 1875, il était le dixième théâtre en Europe. Tout le monde, à l'époque, a montré ses muscles et a dit que cela était formidable pour la ville. Le Victoria Hall, qui a été conçu pour l'Harmonie nautique et non pas pour un grand orchestre, a été un grand geste financé par des privés. Bien plus tard, il y a eu la création d'une salle, au Bâtiment des Forces Motrices, qui est aussi destinée à la musique. À chaque fois, on dit que ce sont de grandes structures emblématiques pour Genève. Il en faut toujours et encore. Genève a beaucoup de salles de concert destinées au classique.

**Vous parlez de financement privé. Au fond, on s'aperçoit que la fondation qui veut faire son nom est derrière beaucoup de choses qui se passent sur le culturel et architectural.**

**Cette dépendance ne constitue-t-elle pas un danger pour Genève?**

E.el-W.: La responsabilité de cette situation revient à l'Etat qui est démissionnaire et qui n'arrive plus à prendre en charge la culture. C'est extrêmement déplaisant parce qu'on assiste à l'élosion de petits Etats dans l'Etat, des entités plus ou moins occultes, plus ou moins discrètes. Tout cela échappe au citoyen lambda qui se retrouve tout d'un coup face à de grands projets sans en avoir très bien saisi les raisons. Entre l'Etat et la population, il y a des couches d'influences, des milieux qui se connaissent et qui s'entraînent. Démocratiquement et éthiquement, c'est extrêmement déplaisant.

B.M.: J'entends cet argument mais je le refuse. Quand on a une fondation comme Wilsdorf, la première chose qu'il faudrait dire, c'est merci. N'oublions pas qu'elle donne beaucoup plus pour le social que pour le culturel. Sans elle, Genève serait très mal lotie. En ce qui nous concerne, la fondation nous a jamais posé de conditions. Elle considère depuis le départ que le porteur du projet lui donne la suite qu'il entend. L'immixtion du privé dans le domaine culturel est une chance magnifique.

Un jour, le directeur de la Fondation de l'abbaye de Royaumont, qui est la plus grande fondation privée de France, m'a dit sa stupéfaction en apprenant que les Genevois pourraient refuser cette Cité de la musique de 300 millions de francs, tous frais payés. Eh bien oui, ce sont les vertus ou les inconvénients de la démocratie directe.

E.el-W.: On est une ville de province, on n'est pas à Paris. Cette métropole qu'on nous vante tous les jours est exactement ce qu'il faut éviter.

## L'histoire d'un colosse en quelques mots

● Les premières traces officielles du projet remontent à septembre 2014, moment auquel la Fondation pour la Cité de la musique s'est dévoilée publiquement et a exprimé le souhait de réunir sous un même toit la Haute École de musique (HEM) et l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Deux ans plus tard, après avoir étudié les caractéristiques de dix-huit sites potentiels ou planter le bâtiment, l'organe signe un accord avec l'ONU, propriétaire des parcelles des Feuillantes. Les terrains font alors l'objet d'un droit de superficie octroyé pour une durée de 90 ans renouvelables, pour un montant de 25,6 millions de francs. En janvier 2017, la Fondation lance le concours

international d'architecture, en invitant dix-huit bureaux du monde entier. Les propositions des candidats anonymisés sont passées au criblé par un jury composé de vingt-huit spécialistes. Le lauréat, dévoilé en octobre de la même année, est le duo formé par Pierre-Alain Dupraz - établi à Genève - et Gonçalo Byrne, qui évolue à Lisbonne. Entièrement financée par des privés à hauteur de 300 millions de francs, la réalisation du projet comprend une grande salle de concerts de 1580 places, deux plus petites pouvant accueillir respectivement 390 et 142 spectateurs. S'ajoutent une blackbox et quatre auditoriums de 100 à 120 places. Côté HEM, dont les acti-

vités pédagogiques sont aujourd'hui dispersées sur huit sites différents, l'infrastructure prévoit des pièces dévolues à l'administration, mais aussi 95 salles d'enseignement et 53 espaces pour la pratique individuelle des 500 étudiants inscrits. L'aménagement des parcelles environnantes prévoit l'abattage de 130 arbres, remplacés par 260 jeunes pousses, ainsi que la destruction de la villa Les Feuillantes, érigée en 1880. En opposition sur ces deux derniers points, Action patrimoine vivant (APV) et SOS Patrimoine Contre l'enlaidissement de Genève lancent une récolte de signatures pour un référendum qui sera soumis à votations devant le peuple genevois le 13 juin prochain. RZ